

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-09-067

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 21
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 6
Nombre de pouvoir(s) : 5

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le quatorze septembre deux mille vingt-trois, à 20h20, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 7 septembre 2023

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Pierre PASQUIER, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, Marie-Pierre SEON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Henri CELLIER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Christiane CLUZEL, René MEASSON, Claude TOUILLOUX, Corinne VERDIER, Frédéric PER,

Membre(s) absent(s) :

Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Christiane CLUZEL à Odile PHILIPPON, René MEASSON à Stéphane VILLARD, Claude TOUILLOUX à Serge TRIOULEYRE, Corinne VERDIER à Marie-Pierre SEON, Frédéric PER à Marc COMBETTE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : RENOVATION DES COURTS DE TENNIS : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20230914-2023-09-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2023

Publication : 23/09/2023

Lors de sa séance du 9 juin 2023, le conseil municipal a approuvé la réalisation de l'opération « rénovation des courts de tennis » et a arrêté le montant de l'enveloppe prévisionnelle à 105 833 € HT soit 127 000 € TTC (valeur de mars 2023).

La consultation a été lancée le 23 juin avec un retour des offres fixé au 17 juillet. Une seule offre a été reçue, à savoir celle de la société ST Groupe, basée à BOISSERON (département 34) pour un montant de 110 115 € HT. Les travaux devront être réalisés entre le 16 octobre et le 31 décembre 2023.

Au vu du rapport d'analyse des offres, la commission MAPA, réunie en date du 31 août 2023, propose d'attribuer le marché à l'entreprise ST Groupe.

Le programme étant inchangé, le surcoût de 4 282 € HT est dû à l'augmentation importante du coût des matériaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide :

- D'attribuer le marché à la société ST Groupe pour un montant de 110 115 € HT,
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 21 SEPTEMBRE 2023

**Le Maire,
Eric LARDON**



**Le Secrétaire de séance
Patrice BRAUD**